

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Le mercredi vingt-six février deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Jérôme MORGANT ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ;

Membres absents : José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Kati SZAKALY ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ;

Pouvoirs : José GARCIA à Martine MOUTON ; Sandrine SALANEUVE à Béatrice TRANCHAND ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Laura MOUNIER à Sophie CETIN ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Eric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS à Cécile MICHEL ; Magalie VEYRIER à Gaëlle FRERY-RIGALDIES ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 17 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 19 Février 2025

Secrétaire : Christian MEA

2025-11 – REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE PERMANENTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le titre II du livre II de la deuxième partie (parties législative et réglementaire) ;

Vu la délibération n°2022-60 du 7 décembre 2022 ;

Vu la grille des tarifications permanentes ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de la fête du 1^{er} mai dite « vins et rigottes » pour en renforcer la cohérence au regard de la situation actuelle et d'ajouter un tarif concernant les séances de cinéma organisée par l'accueil de loisirs ;

Après en avoir délibéré, **par 21 voix pour et 6 abstentions**, décide,

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mars 2025 de modifier les tarifs suivants :

Stand dans la salle de l'Arbuel – la table	/ table	100,00 €
Stand sous le chapiteau – la table	/ table	70,00 €

Article 2 : D'ajouter un nouveau tarif à compter du 1^{er} mars 2025 :

Séance de cinéma organisée par l'accueil de loisirs	/ enfant et / séance	4,00 €
---	----------------------	--------

Article 3 : De modifier la grille tarifaire permanente en conséquence.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 27 février 2025

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,

Christian MEA